

2017 DDCT 115. Subventions fonds du Maire (38.026 euros) à un établissement public et à 16 associations du 14^e arrondissement.

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les fonds du maire comprennent l'intégralité des sommes recueillies par les mairies d'arrondissement à l'occasion des quêtes des mariages ou lors de dons spontanés ainsi que 75 % des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition de locaux municipaux.

Ces fonds permettent notamment l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale et culturelle, proposées à l'approbation du Conseil de Paris sur demande du maire d'arrondissement.

Dans ce cadre, la Maire du 14^e arrondissement a souhaité que des subventions soient attribuées à un établissement public et à 16 associations à vocation sociale domiciliées dans le 14^e arrondissement ou menant des actions dans cet arrondissement.

Je vous propose d'attribuer à ces associations et cet établissement public les subventions suivantes, pour un montant total de 38.026€, soit :

▣ **1.800 euros** à l'« **Association des commerçants de la rue Brézin** » pour la mise en lumière et la décoration de la rue Brezin lors des fêtes de fin d'années et l'organisation de brocantes et vide-greniers.

▣ **1.000 euros** à l'« **Association des commerçants de la rue Didot** » pour l'animation de la rue Didot lors des fêtes de Noël et l'organisation de vide-greniers.

▣ **4.000 euros** à l'« **Association Do Jeunes** » en vue de l'organisation d'une journée d'animations culturelles autour des arts asiatiques et d'initiation aux techniques des arts martiaux.

▣ **1.500 euros** à l'association « **L'Un et l'Autre** » pour la préparation et la distribution de repas chauds à des personnes en situation de grande précarité.

▣ **1.500 euros** à l'association « **AS Collège François Villon** » en soutien à la réalisation d'un ouvrage en partenariat entre les classes de 6^{ème} de l'établissement et les classes de CM2 des écoles du quartier.

▣ **4.000 euros** à l'association « **Bête à Bon Dieu Production** » en vue de l'organisation d'ateliers citoyens dans le 14^{ème} arrondissement, notamment pour promouvoir l'égalité des personnes sourdes et malentendantes par des projets communs avec les entendants.

▣ **2.000 euros** à l'association « **Centenaire Jean Rouch 2017** » pour l'organisation d'un hommage à Jean Rouch, ethnographe-cinéaste, le jour de la date anniversaire des 100 ans de sa naissance.

▣ **5.000** euros à l'association « **CEPIJE** » en soutien à ses actions de prévention de la délinquance des jeunes du quartier, en partenariat avec les différents acteurs sociaux du territoire.

▣ **2.000** euros à l'association « **Compagnie à Force de Rêver** » pour la mise en place de plusieurs ateliers de création théâtrale destinés à des enfants, des adolescents et des jeunes adultes du quartier prioritaire Porte de Vanves, en grande difficulté sociale, scolaire ou en situation de handicap.

▣ **1.000** euros à l'association « **Compagnie Bouche à Bouche** » en soutien à son spectacle "Tentative(S) de Résistance(S) " qui a été écrit avec la parole des habitants du 14^{ème} arrondissement.

▣ **2.613** euros à l'association « **Diapason** » pour son action en faveur de l'enfant afin de l'aider à se construire dans sa globalité en lui donnant individuellement la capacité de s'exprimer par le corps en mouvement, le dessin, l'écriture et l'oralité.

▣ **1.000** euros à l'association « **L'art de coudre à Paris** » en vue de la création d'un atelier luminaire en tissu et passementerie pour les habitants du 14^{ème} arrondissement, adultes et adolescents.

▣ **500** euros à l'association « **Les Amis de l'Université Populaire du 14** » pour ses actions de diffusion ou d'approfondissement des savoirs et des connaissances dans le but de contribuer à la démocratisation de la culture.

▣ **1.000** euros au « **Lycée Emile Dubois** » pour participer au financement d'actions pédagogiques parascolaires au profit des élèves de l'établissement.

▣ **4.000** euros à l'association « **Mission bretonne** » pour l'organisation d'une vingtaine d'événements à l'occasion de la semaine de la Fête de la Bretagne à Paris 14^{ème} avec le concours de la Mairie du 14^{ème} et la Région Bretagne.

▣ **3.000** euros à l'association « **Office du Mouvement Sportif du 14ème arrondissement** » en vue de l'organisation d'un gala de boxe visant à promouvoir autant la boxe masculine que féminine.

▣ **2.113** euros à l'association « **Relief** », qui propose la réalisation d'une charte de bon voisinage sous forme de bande dessinée ludique et dépersonnalisée, dont le contenu et la forme seront l'œuvre des locataires eux-mêmes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris